

Règlement intérieur de l'internat des Berufliche Schulen Kehl (écoles professionnelles de Kehl)

L'internat est conçu pour offrir aux résidents un séjour agréable et la possibilité de se détendre. L'ordre et la considération mutuelle sont les bases du règlement de l'internat. Les éléments essentiels pour une coexistence positive dans l'internat sont la compréhension mutuelle et de considération envers les autres, également envers les voisins et le public.

Le comportement de chaque individu à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment - affecte directement la réputation de l'internat et des écoles professionnelles de Kehl, ainsi que vous-même.

Le personnel (Mme. Gilberz) s'efforce de rendre votre séjour le plus agréable possible. Elles sont disponibles pour des entretiens personnels, des conseils, des informations, etc. Toutes suggestions et critiques constructives sont les bienvenues.

En outre, vous pouvez vous tourner à tout moment en toute confiance vers le personnel de WUI (Werk- und Industrieschutz GmbH & Co. KG).

Les autres contacts à votre disposition sont le chef du département, M. Guhl (A.Guhl@bs-kehl.de) et la secrétaire de l'école, Mme. Lechleiter (A.Lechleiter@bs-kehl.de; Tel: 07851 99169-122).

Afin que vous puissiez atteindre votre objectif scolaire, votre entreprise de formation, les Berufliche Schulen Kehl (écoles professionnelles de Kehl) ainsi que la commission scolaire sont très regardants sur la ponctualité des élèves et sur la participation active aux cours. Par conséquent, organisez vos loisirs d'une manière raisonnable et responsable pendant votre séjour dans l'internat.

Pour garantir un bon séjour et le réussir sans complications pour tous les habitants, il est de la plus haute importance d'établir les règles suivantes (règlement intérieur de l'internat), qui s'appliquent à tous les résidents. Ceux-ci devront les signer pour confirmer. Une violation de ce règlement engendre une expulsion immédiate.

L'internat met à votre disposition un hébergement pendant votre séjour/ votre stage en Allemagne. Pour que tout se passe bien il y a quelques règles à suivre basées sur l'ordre et le respect.

1. Règles principales

Les instructions de la direction de l'internat, du personnel de nuit et du concierge sont à suivre.

En cas de non-respect grave du règlement intérieur, on peut vous renvoyer de l'internat et vous en interdire l'accès. L'interdiction d'accès est prononcée sur la demande écrite de la direction de la maison après consultation avec la personne concernée par la gestion de l'école. Les mineurs sont - s'ils le souhaitent - entendus par les responsables légaux.

En cas d'urgence, le renvoi ou d'autres mesures seront pris immédiatement et la police peut être informée.

Les cas graves de non-respect du règlement sont:

- agression et violence envers les habitants et les responsables de l'internat
- harcèlement massif sur des colocataires
- émeutes, actes de vandalisme et des bagarres
- Abus d'alcool et/ou de drogue dans l'internat ou sur le terrain de l'internat; arrivée des élèves alcoolisés ou drogués
- actes criminels
- non-respect répété du repos nocturne (envers les habitants ou les voisins près de l'internat)
- non-respect répété des instructions du personnel de l'internat
- atteinte grave à la réputation des Beruflichen Schulen Kehl

L'exclusion est alors valable pour une période scolaire ("en bloc") ou pour toutes les périodes. Lors d'une interdiction d'accès, les parents ainsi que l'entreprise de formation en sont informés.

2. Les chambres et les clés

Les chambres sont attribuées par la direction. On vous demande une caution de 20 € pour la clé. Toute perte de clés doit être immédiatement signalée. Les clés de rechange sont à payer.

Les habitants de l'internat devront réparer ou rembourser la réparation des dégâts éventuels causés par eux dans les chambres. Les responsables légaux et les entreprises de formation sont immédiatement informés des dégâts causés dans les chambres.

3. Responsabilité

Nous déclinons toute responsabilité pour les objets perdus ou volés. L'internat n'est pas responsable pour les accidents ou d'autres dommages qui se produisent lors d'événements en dehors de l'internat ou dans l'internat, sauf si cela est prévu par une disposition législative. Si le dommage a été causé par l'habitant, des personnes invitées ou d'autres personnes commissionnés par lui, volontairement ou par négligence, l'habitant est alors obligé de dédommager l'internat.

4. L'état des chambres (ordre et propreté)

Lors de votre séjour

- La chambre doit rester propre. S'il vous plaît nettoyez votre chambre tous les jours et disposez des ordures et des bouteilles vides dans les poubelles prévues à cet effet.
- Chaque matin il faut faire les lits, ranger les vêtements et nettoyer le lavabo.
- Pour des raisons des odeurs et du risque d'incendie, la préparation des aliments est interdite dans les chambres.
- Il est interdit de fumer, utiliser des flammes ou des objets ou des liquides inflammables dans les chambres.
- S'il vous plaît, fermez la fenêtre et la porte avant de quitter la chambre. Le non-respect de cette consigne entraînera des dommages indirects pour lequel vous serez responsable (pénétration de la pluie, rafales de vent, gel de chauffage, etc.).
- Il est strictement interdit de taguer ou endommager les portes ainsi que les murs et les plafonds.
- Chaque habitant est responsable de la propreté dans tout le bâtiment.
- En cas de violation, un avertissement est mis en place et cela est signalé aux parents et au tuteur de l'entreprise de formation.

5. Les visites

Les visiteurs doivent être signalés au personnel de l'internat. Les heures de visite sont uniquement jusqu'à 21h00. Il est strictement interdit que les visiteurs passent la nuit à l'internat. Les visiteurs peuvent être reçus dans les salles communes, mais pas dans les chambres.

6. Alcool et drogues

Apporter des boissons alcoolisées, des drogues, ou des substances intoxicantes/hallucinogènes sont interdits dans tout le bâtiment ainsi que sur la propriété de l'internat.

Les contrevenants seront punis d'une interdiction d'accès. En cas de non-respect, les parents ainsi que l'école seront informés immédiatement.

En ce qui concerne l'usage de drogues, la police sera immédiatement consultée.

En outre, WUI est en droit de demander aux résidents, en cas de suspicion, de vider leurs poches. En cas de refus de la part d'un résident, la police sera immédiatement contacté. En signant et en acceptant le règlement intérieur, les résidents assurent de payer les dommages qu'ils ont commis en ayant enfreint une des règles du règlement.

L'habitant accepte de vider ses poches immédiatement en cas de suspicion.

7. Fumer

Il est **strictement interdit** de fumer dans tout le bâtiment, sauf sur le balcon devant la salle de détente.

8. Repos nocturne

La résidence se situe dans un quartier résidentiel à proximité d'un hôpital. C'est pour cette raison que durant la nuit aucun bruit perturbateur ne doit être omis. Les espaces de loisirs vous sont ouverts jusqu'à 22h00.

De 23 heures à 6 heures vous devez respecter le calme et rester dans votre chambre Le bâtiment sera fermé pendant ce temps.

9. Protection de la jeunesse

Les mineurs doivent rester à l'internat de 22 heures à 7 heures.

10. Equipements d'objets domestiques

Les téléviseurs ainsi que les chaînes stéréo sont autorisés uniquement en conformité avec les dispositions de la GEZ.

11. Annulations / absence / maladie

Il s'agit essentiellement d'un droit de désabonnement écrit.

Les élèves mineurs peuvent se désinscrire uniquement si un consentement écrit est émis par un parent ou tuteur de l'entreprise de formation.

L'école a i n s i que l'internat doivent être averti d'un congé de maladie dans les 3 jours. (Fax: 07851 9569782, e-mail: info@bs-kehl.de). Si aucun justificatif n'est présenté, l'absence est considérée comme injustifiée et sera facturée.

12. Départ / Fin de l'utilisation de la chambre/du bail

Le jour du départ la chambre doit être balayée, les poubelles doivent être vidés et le lavabo nettoyé avant de déposer la clé.

Après l'inspection des chambres et la remise des clés, la caution est remboursée. Les nettoyages et les réparations qui ont été causés par un habitant seront facturés au locataire accusé.

Kehl, 01.07.2019

Proviseur Peter Cleiß

Signer et écrire la mention « lu et approuvé » :

.....

.....

Date, Elève:

Date, Personne ayant l'autorité parentale: